

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 FÉVRIER 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le 13 février 2017 à 20h00.

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroix, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 4 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

17-02-30

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

17-02-31

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

17-02-32

5. Adoption du règlement numéro 01-2017 relatif à l'interdiction de l'épandage

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité de Saint-François-du-Lac a le droit d'interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir de cette disposition en ce qui concerne la réglementation de l'épandage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2017 par le conseiller Réjean Gamelin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

Article 1

Le présent règlement portera le titre de Règlement relatif à l'interdiction de l'épandage.

Article 2

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3

La Municipalité de Saint-François-du-Lac interdit l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant les jours suivants :

23, 24 et 25 juin 2017

30 juin, 01 et 02 juillet 2017

21 et 22 juillet 2017

28 et 29 juillet 2017

04 et 05 août 2017

Article 4

La secrétaire-trésorière peut, par écrit et sur demande, autoriser une personne à effectuer un épandage interdit par le règlement dans le cas où il y a eu de la pluie pendant trois jours consécutifs et elle doit accorder l'autorisation.

Article 5

Toute personne qui procède à un épandage non autorisé ou toute personne qui, de quelque manière que ce soit, influence ou incite quelqu'un à procéder à un épandage non autorisé commet une infraction.

Article 6

Quiconque commet une infraction est passible d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) pour une première infraction s'il est une personne physique et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne morale. Pour une récidive, l'amende maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne physique et de quatre mille dollars (4 000 \$) s'il est une personne morale.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

17-02-33 6. Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin – Signature d'entente et contribution 2017

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 15-08-140 autorisait la signature d'une entente de sept (7) ans avec la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin;

CONSIDÉRANT qu'une entente ne doit pas dépasser une période de cinq (5) ans afin d'être légale;

CONSIDÉRANT que la Coop nous propose une nouvelle entente sur une période de cinq (5) ans, soit de 2017 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin a transmis la facture de notre contribution pour l'année 2017 au montant de 15 120 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER le contenu de la nouvelle entente de 2017 à 2021;

D'ABROGER la résolution numéro 15-08-140;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale ou directrice générale adjointe à signer l'entente au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour la contribution 2017;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-02-34 7. Association de Hockey Mineur des Villages – Commandite pour le rendez-vous des champions

CONSIDÉRANT que l'Association de Hockey Mineur des Villages organise le « Rendez-vous des champions »;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite une contribution financière pour aider à défrayer le coût des dépenses lors de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de cent dollars (100,00 \$) à l'Association de Hockey Mineur des Villages;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-02-35 **8. Musée des Abénakis – Cocktail-bénéfice**

CONSIDÉRANT que le Musée des Abénakis a envoyé une invitation pour leur cocktail-bénéfice du jeudi 23 mars 2017;

Considérant que le coût d’un billet est de 75 \$ pour les membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’achat de deux billets pour un total de 150 \$;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-02-36 **9. Plan d’action pour l’élimination des raccordements inversés –
Approbation du conseil**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l’aide financière PIQM (Programme d’Infrastructures Québec-Municipalité), notre municipalité a l’obligation d’établir un programme d’élimination des raccordements sanitaires au réseau d’égout pluvial, d’établir un plan d’action, un échéancier et d’assurer un suivi lors de travaux de réfection touchant les bâtiments;

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant nous a présenté un plan d’action à réaliser de 2017 à 2020 et qu’il convient au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve le plan d’action préparé par Techni-Consultant;

QUE la directrice générale, madame Peggy Péloquin, transmette au MAMOT une copie du plan d’action ainsi qu’une copie de la présente résolution.

17-02-37 **10. Plan d’intervention réalisé par la firme Génicité – Approbation du
conseil**

CONSIDÉRANT que la firme Génicité a réalisé notre plan d’intervention et qu’il a été transmis à M. René Caissy au MAMOT;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit approuver le plan d’intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’APPROUVER le plan d’intervention réalisé par la firme Génicité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à M. René Caissy au MAMOT.

AVIS

11. Avis de motion – Règlement numéro 02-2017 décrétant une dépense de 436 118 \$ et un emprunt de 436 118 \$ pour le pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste

Le conseiller Pascal Thérout donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 02-2017 décrétant une dépense de 436 118 \$ et un emprunt de 436 118 \$ pour le pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie du projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil.

17-02-38

12. Adoption d'une nouvelle politique de rémunération du personnel électoral - Ajustement

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est une responsabilité de chaque municipalité locale (tout en respectant le minimum prévu par la loi) et qu'en 2013 une politique a été adoptée par la résolution numéro 13-04-70;

CONSIDÉRANT que cette politique devait également servir pour les élections de 2017 mais qu'elle doit être adoptée à nouveau afin d'ajuster la rémunération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac adopte le document intitulé « Politique de rémunération du personnel électoral 2017 » et que la présidente d'élection soit autorisée à verser les rémunérations qui y sont prévues à compter de l'élection générale de 2017, nonobstant le budget 2017 et pour les élections subséquentes s'il n'y a pas d'autres changements.

17-02-39

13. Regroupement pour un Québec en santé – Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc....;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE SIGNIFIER notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la **mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

14. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant

15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

16. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Pascal Thérout et Daniel Labbé, conseillers, donnent rapport de leur comité respectif, soit, le comité des loisirs et la Coop de santé. M. Pierre Yelle, maire, fait un résumé de ses démarches du mois de janvier et début février.

17-02-40

17. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2017

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6191	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	604.78
6192	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Février 2017)	2 203.69
6193	Avensys (Renouvellement service de données - Usine)	551.88
6194	Buropro Citation (Fournitures et copies)	1 159.26
6195	Dufault Gérard (Déneigement accès aux drapeaux)	40.00
6196	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour)	162.75
6197	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien centre communautaire)	526.16
6198	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Janvier 2017)	16.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6199	Formules Municipales enr. (Fournitures de bureau)	352.78
6200	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Janvier 2017)	290.00
6201	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Janvier 2017)	150.14
6202	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	15.91
6203	Pétroles A.A. Courchesne inc. (les) (Chauffage bureau municipal)	662.92
6204	PG Solutions inc. (Fournitures bureau 2017)	1 375.04
6205	Pitney Bowes (Location compteur postal - 1 mars au 31 mai 2017)	397.57
6206	Plastiques Desmarais P&F inc. (Les) (Étiquettes compteur d'eau)	637.42
6207	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (276 Grande-Terre)	1 049.33
6208	Régie I.A.E.P. (Quote-part - Janvier et Février 2017)	19 458.00
6209	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - Janvier 2017)	180.00
6210	Yelle Pierre (Déplacements Janvier 2017)	105.09
6211	Piché Paul (Allocation cellulaire - Février 2017)	25.00
6212	Ferme Alexis senc. (Déneigement chemins d'hiver - 3/5)	17 246.25
6213	Laneuville Sylvain (Déneigement édifices - Février 2017)	150.00
6214	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Février 2017)	13 525.02
6215	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Quote-part - Février)	22 043.00
6216	Dufault Gérard (Déneigement édifices - Février 2017)	1 518.00
6217	Dufault Gérard (Déneigement Bornes-Fontaines-Janvier 2017)	240.00
	TOTAL DES CHÈQUES	84 685.99

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS	MONTANT
6170 ADMQ (Cotisations 2017 - Peggy et Hélène)	1 693.98
6171 COMBEQ (Cotisations 2017 - Marcel)	402.41
6172 PG Solutions inc. (Contrat d'entretien 2017)	7 663.10
6173 Comité des Loisirs (1er vers./4 - Subvention 2017)	11 000.00
6174 Maison des jeunes (Subvention 1 ^{er} versement - Janvier 2017)	2 000.00
6175 Association régionale de loisir personnes handicapées (Don 2017)	100.00
6176 Bougie-Bus (Subvention transport adapté 2017)	6 653.00
6177 OBV YAMASKA (Cotisations 2017)	50.00
6178 Cercle des fermières (Contribution 2017)	100.00
6179 SPAD (Société protectrice des animaux sur le territoire 1er vers./ 2)	2 568.17
6180 Fondation Hôtel-Dieu (Contribution 2017)	100.00
6181 Société canadienne des postes (Frais postal - Budget 2017)	125.32
6182 Ministère du Revenu du Québec (Ajustement relevé 1- 2016)	255.77
6183 Aquatech (Travaux au poste principal - Décembre 2016)	560.05
6184 Bélanger Sauvé avocat (Déboursés encourus 1 janv. au 31 déc. 2016)	308.83
6185 Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	366.78
6186 Petite Caisse (Eau, Produits, timbres)	147.53
6187 Télérecharge (Timbres)	61.87
6188 Société d'assurance automobile du Québec (Immatriculation camion)	500.85
6189 Concepts Logiques 4 DI inc. (Licence annuelle Biblionet)	5 058.90
6190 Régie I.A.E.P. (Quote-part- Immobilisation 2016)	2 249.98
PPA Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Janvier 2017)	1 737.25
PPA Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Février 2017)	1 771.21

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

PPA	Receveur Général du Canada (DAS Fédérales - Janvier 2017)	1 695.98
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS Provinciales - Janvier 2017)	4 583.98
PPA	Hydro-Québec (Éclairage public - Décembre 2016)	1 100.12
PPA	RREMQ-Régime de retraite (Cotisation Janvier 2017)	1 282.56
	TOTAL DES CHÈQUES	54 137.64

DÉBOURSÉS JANVIER 2017

	Salaires Janvier 2017	11 896.78
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	11 896.78

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D' AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2017;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2017 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

18. Période de questions

- Coop de santé

19. Conclusion

17-02-41

20. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h25.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière